



COMITÉ DE DIRECTION

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

8 Avenue Joffre

BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : ffrancquembergue@yonne.fff.fr

PV 24 CD 6

PV du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football

28 Août 2025

Présidence : M. CAILLIET Christophe

Présents : Mmes BOLLEA Catherine, BRUNET Florence, FONTAINE Catherine, VIÉ Florence, MM. AMARAL Dominique, MALDOU Adil, MOREL Stéphane, PLEUX Cédric, SABATIER Patrick, TALLANDIER Thomas, TRINQUESSE Jean-Louis

Excusées : Mmes ROBERT Aurélie, SOUSTELLE Christine,

Invités : Mme FRANQUEMBERGUE Floriane (secrétaire administrative), MM. BILLOTTE Bruno (CTD DAP 89), PERLIN Guillaume (éducateur sportif), ROULIER Fabien (CTD PPF).

Début de séance à : 19h05

Mme Floriane FRANQUEMBERGUE est désignée secrétaire de séance.

Carnet de Famille

Le Comité adresse ses sincères condoléances :

- à la famille de Florentin MACQ, joueur du Mont St Sulpice passé par les clubs de Gurgy, St Julien du Sault, Malay le Grand,
- à la famille d'Adil MALDOU, à la suite du décès de son frère.

Le Comité adresse ses félicitations à :

- Alain DELPHIN, arbitre officiel, pour son mariage,
- Manon et Valentin BRUNET, heureux parents des petits Gabriel et Alba.

Remerciements

Le Comité de Direction remercie les communes et les clubs qui par le prêt des installations sportives, permettent au District d'assurer ses missions sur l'ensemble du territoire icaunais.

1. Adoption des Procès-verbaux

- Adoption du PV 6 CD 2 du Comité de Direction du 10/07/2025 : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.
- Adoption du PV électronique 12 CD 3 du Bureau Comité de Direction du 18/07/2025 : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.
- Adoption du PV électronique 13 CD 14 du Bureau du Comité de Direction du 23/07/2025 : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.
- Adoption du PV électronique 16 CD 5 du Bureau du Comité de Direction du 31/07/2025 : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

2. Communications du Président

a) Informations RH

Le Président informe le Comité de Direction :

- De l'arrivée de Fabien ROULIER au poste de CTD PPF en date du 25 août.

Fabien se présente aux membres du Comité de Direction, en évoquant son parcours et ses prochaines missions au service des clubs icaunais.

Le Comité de Direction lui souhaite la bienvenue et pleine réussite dans ses missions,

- Des entretiens annuels avec les secrétaires le 4 novembre,
- Des entretiens annuels des techniciens en présence du DTR Sébastien IMBERT, qui se sont déroulés le 25 août.

b) Point d'étape sur les licenciés

Il y a 6 059 licenciés enregistrées contre 6 481 à cette même date en 2024, soit une baisse de 6,5 % à date... non significative avant la rentrée scolaire.

c) Nomination des commissions du District de l'Yonne de Football

Pour la Commission Départementale d'Arbitrage : Adil MALDOU est nommé Président.

Pour la Commission de surveillance des opérations électorales : à nommer au plus tard lors du prochain Comité de Direction.

Pour le Comité de Direction : un poste à pourvoir, à proposer au plus tard lors du prochain Comité de Direction pour vote en Assemblée Générale le 6 novembre.

d) Engagements 2025/2026

Le Comité de Direction valide à l'unanimité la résolution suivante : les équipes qui sont engagées dans les compétitions du District pour la saison 2025-2026, doivent avoir renseigné sur Footclubs les éducateurs responsables des équipes concernées et leurs coordonnées téléphoniques, en permettant que celles-ci soient diffusables. Un mail sera envoyé à tous les clubs, avec la procédure, en début de semaine prochaine.

Suivi de ce dossier : Guillaume PERLIN, Bruno BILLOTTE, le secrétariat administratif dédié et Mmes Catherine BOLLÉA et Catherine FONTAINE au titre du Comité de Direction. Un point d'étape sera réalisé le 25 septembre dont les conclusions seront soumises au Bureau du Comité de Direction.

e) Championnats départementaux

Présentation du calendrier général Seniors incluant la D3 et les Féminines D1 F E.Leclerc et D2 F pour la saison 2025-2026.

Le Comité de Direction valide les propositions de la commission sportive ([Annexe 1](#)).

Le Comité de Direction valide à l'unanimité la composition des championnats Seniors D3 et Féminines à 8 (maintien de Cheny en D1 Féminines) comme mentionnée aux PV 20 STR2 et PV 21 SP 4.

f) Coupes de l'Yonne

À la suite d'un dysfonctionnement des services informatiques fédéraux et après vérification, le Comité de Direction valide les engagements des équipes suivantes en Coupe de l'Yonne Seniors Masculins :

- Andryes 1
- Chablis 1
- Seignelay 1
- St Sérotin 1

Le Comité de Direction prend note du mail du club de Gurgy indiquant leur souhait de participer à la Coupe de l'Yonne Senior Féminine afin de permettre à leurs joueuses d'effectuer plus de rencontres.

Le Comité de Direction accepte leur engagement.

Guillaume PERLIN et Patrick SABATIER exposent le projet concernant les Coupes Féminines Seniors. Afin de proposer davantage de rencontres, il est proposé une première formule « championnat » sur 4 tours, s'inspirant des dernières évolutions sur la Ligue des Champions ([Annexe 2](#))

Le Comité de Direction valide à l'unanimité cette proposition qui sera ajoutée aux règlements de la compétition.

g) VRP territoire de l'Yonne saison 2025-2026

Le Président informe le Comité de Direction du renouvellement de Ronan AMARAL et Yohann FRAPPIN pour l'opération VRP sur le territoire de l'Yonne pour la saison 2025-2026 et leur souhaite pleine réussite dans leur mission de recrutement en arbitrage au bénéfice des clubs icaunais. Le Comité de Direction invite les clubs à faire appel à leur service pour des actions de sensibilisation et recrutement à l'arbitrage.

En accord avec l'ETRA, un troisième VRP sera formé cette saison en la personne de Nolan BRAGE afin de faciliter une prochaine intégration dans ce dispositif.

h) Service civique

Le Président informe le Comité de Direction de l'engagement prochain d'un service civique pour 10 mois, sous agrément fédéral mis à disposition au club de Varennes.

i) Activités clubs

La demande d'affiliation du club de VILLENEUVE LA GUYARD a été validée ce jour par les services administratifs de la Ligue. Le Comité de Direction valide cette demande d'affiliation et demande à Florence BRUNET de prendre contact avec les dirigeants pour les aider dans les demandes de licences.

La demande de radiation du club d'Auxerre Conseil Départemental (une seule équipe dans le Challenge de la convivialité) est acceptée, sous réserve du règlement des dernières créances départementale, régionale et fédérale. Le Président regrette que ce club n'ait pu trouver d'accord avec aucune municipalité ou club d'Auxerre ou ses environs immédiats afin de leur permettre de disputer leurs rencontres loisirs certains soirs en semaine...

j) Arborescence du site du District de l'Yonne

Le Président fait un point sur l'avancement du dossier.

k) Plan d'action fédéral visant à renforcer la protection des arbitres

Le Président et Adil MALDOU, président de la CDA, exposent les protocoles fédéraux de mise en œuvre des dispositifs :

- d'exclusions temporaires (ou "cartons blancs") ;
- de contestations d'un officiel d'équipe et d'exclusions temporaires du capitaine (ou "cartons blancs pour un officiel d'équipe") ;
- de pauses d'apaisement (ou "temps morts").

Après un large débat, le Comité de Direction décide :

1. Concernant les **exclusions temporaires (cartons blancs)** :

Il a été décidé de conserver le protocole actuel, appliqué de longue date sur le District.

2. Concernant les **contestations d'un officiel d'équipe et exclusions temporaires du capitaine** (cartons blancs pour un officiel d'équipe) :

Le Comité de Direction valide la mise en place de ce protocole à partir du 1^{er} septembre 2025 sur les championnats Seniors M D1, D2 et D3, Seniors F D1 et D2, U18 D1 et D2.

Ce protocole se verra aussi appliqué sur les Coupes Seniors M et F et U18 du District de l'Yonne de Football. ([Annexe 3](#)).

3. Concernant les **pauses d'apaisements** (temps morts) :

Le Comité de Direction valide la mise en place de ce protocole à partir du 1^{er} septembre 2025, sur les championnats U18 D1 et D2, U15 D1, D2 et D3 lors des rencontres ayant un arbitre désigné par le District.

Ce protocole se verra aussi appliqué sur les Coupes U18 et U15 du District de l'Yonne de Football. ([Annexe 4](#)).

La CDA est missionnée pour en faire une large communication à l'ensemble du corps arbitral concernant les aspects techniques et une communication dédiée auprès des clubs sera réalisée avant le début du championnat.

l) Commission de discipline

Le Président de la commission de discipline et le Président du District font un retour sur l'audition de la commission de discipline de ce mardi 26 août concernant les incidents lors des finales des Coupes de l'Yonne.

Le Comité de Direction demande que la CDA prenne acte des décisions prises et qu'elle informe le Comité de Direction des décisions qu'elle prendra.

3. Exécution du Budget et suivi des Finances du District de l'Yonne de Football

a) Les clubs non en règle financièrement

Rappel : En application de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football 6.7 article 44 du Règlement intérieur, ***en cas de non-paiement à la suite de deux rappels par voie électronique effectués, des pénalités sont applicables selon les règles suivantes :***

- ***10% de pénalités sur le montant restant dû (envoi d'un courriel au club) ;***
- ***20% de pénalités si la régularisation n'est pas intervenue dans les 30 jours (envoi d'un courriel avec AR au club) ;***
- ***Si non régularisation dans les 10 jours à réception du courriel, saisie du dossier par le bureau ou le conseil d'administration qui prononcera des sanctions administratives telles que prononcées par la FFF dans l'article 200 des RG.***

La sanction s'appliquera à toutes les équipes du club.

Le Comité de Direction renouvelle à l'unanimité la somme limite de 500€.

b) Suivi du Budget

Le Trésorier précise que nous sommes en fin d'exercice budgétaire et que les experts-comptables et la commissaire aux comptes travaillent sur cet exercice clos au 30 juin. Le bilan sera présenté au Comité de Direction du mois d'octobre avant l'envoi aux clubs en amont de l'Assemblée Générale du 6 novembre.

Les dates du relevé n°3 2025/2026 sont modifiées de la façon suivante :

Envoi du relevé n°3 : 11/06/2026

Règlement : 25/06/2026

Rappel n°1 : 26/06/2026

Rappel n°2 : 10/07/2026

Pénalités 10% : 15/07/2026

Pénalités 20% : 29/07/2026 ([Annexe 5](#))

c) Suivi des subventions et des partenariats

Le Trésorier fait le point sur le suivi des subventions.

La subvention 2025 de l'ANS est de 17 000 € (17 500 € en 2024).

d) Amendes

- Mail du club de Neuvy Sautour, concernant l'amende relative au non-envoi des feuilles de plateaux. Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après

vérification maintient l'amende 5.25 de 30 € relative au plateau U7 du 4 avril, les feuilles n'ayant pas été transmises via l'adresse mail officielle du club.

- Mail du club de Varennes, concernant l'amende relative à l'absence d'un arbitre à la réunion de fin de saison (PV 236 CD 18). Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.14 de 100€.

e) Frais d'arbitrages

Actuellement, le système de péréquation pour l'arbitrage de nos championnats est chronophage pour notre comptabilité et engendre des inégalités pour les clubs.

Ceux étant éloignés de la majorité des autres supporteront, en moyenne, des frais d'arbitrage plus élevés.

Il est donc proposé d'opter pour un nouveau système de péréquation pour tous les championnats.

Ce système de péréquation est calculé sur la base d'un coût moyen annuel par club.

Le coût de l'arbitrage pour chaque championnat est partagé équitablement par tous les participants.

Il y aura une régularisation au moment de l'envoi du relevé n°3 au mois de juin par rapport au coût réel de l'arbitrage pour chaque championnat sur la saison écoulée.

Ainsi chaque club sera débité, pour les équipes engagées dans les championnats, des montants ci-dessous mentionnés sur une période de 10 mois (septembre à juin) :

U13 D1-D2-D3 et U13-U15 F : 12 €

U15 D1-D2-D3 : 15 €

U18 D1-D2 : 50 €

Seniors F : 20 €

Seniors D3 : 50 €

Seniors D1 et D2 : 80 €

Le Comité de Direction valide à l'unanimité le système de péréquation de l'arbitrage pour la saison 25/26.

Concernant les Coupes, les frais d'arbitrage seront réglés par moitié pour chaque match joué par les équipes, à chaque tour.

f) Développement d'un plan comptable analytique

Le Trésorier et le Président informent le Comité de Direction de la mise en place d'un plan comptable analytique, présenté en séance, permettant de satisfaire plusieurs objectifs :

- Meilleure affectation des charges
- Meilleure lisibilité et analyse budgétaire
- Facilitation de la mise en place d'un nouveau suivi budgétaire

Ce nouveau suivi budgétaire permettra au District d'avoir une meilleure appréciation de la situation, facilitant ainsi le processus de décision finale.

4. Informations des commissions

a) Commission Technique

Le calendrier des formations des éducateurs se déroulant dans l'Yonne est porté à la connaissance du Comité de Direction et commenté par les techniciens. Les membres invitent l'ensemble des clubs à se positionner rapidement sur ces formations (inscriptions en ligne sur le site de la LBFC) ([Annexe 6](#)).

Horaire des rencontres U13 :

Après un large débat, le Comité de Direction décide de repasser les matchs U13 à 10h00 le samedi matin.

b) Commission de Formation et d'Accompagnement des Clubs

La Présidente de la commission fait un retour sur la formation FMI et délégué du mardi 19 août 2025. Elle indique que les clubs nouvellement affiliés étaient absents et envisage de revoir la formule.

c) Commission Statuts Règlements

Le Président de la commission propose d'ajouter un alinéa à l'article 3 des règlements seniors :

6. Il est possible d'engager une ou plusieurs équipes dans ce championnat après la date fixée chaque saison par la commission compétente et ce jusqu'au début du championnat (Mardi minuit avant la 1ère journée). Dans le cas où une équipe s'étant engagée dans ce championnat de Départemental 3 n'est pas en mesure de poursuivre par manque de joueurs, elle peut modifier son engagement en réalisant une entente avec un autre club dans le respect de l'article 7.6 de l'annuaire du District.

Le Comité de Direction valide cet ajout.

Le Président de la SROC précise que tous les règlements et l'Annuaire ont été publiés cet été.

Rappel des dates d'engagements :

- Jeunes D2, ... et Coupe jeunes (U18-U15-U13) : jeudi 4 septembre 2025
- U11 niveau 1 : jeudi 4 septembre 2025 (modification des dates)
- Challenge de la Convivialité : jeudi 11 septembre 2025
- Féminines Loisirs : jeudi 11 septembre 2025
- Ado loisirs : jeudi 11 septembre 2025
- U7-U9-U11 niveau 2 : jeudi 11 septembre 2025
- Futsal Championnat et/ou Coupe : vendredi 26 septembre 2025

d) Commission Départementale d'Arbitrage

Dans le cadre des journées de l'arbitrage, un jeune arbitre icaunais aura le privilège de donner le coup d'envoi fictif du match de Ligue 1 AJ Auxerre-Lens début octobre. Le choix de l'arbitre sera validé par la CDA ce vendredi 29 août.

La FFF dans le cadre de la valorisation des pratiquant(e)s souhaite qu'un maximum de données soient inscrites sur les FMI (nom des buteurs ...).

Le Comité valide à l'unanimité le fait de communiquer l'information à l'ensemble des arbitres départementaux pour les championnats seniors.

5. Informations / Questions diverses

Renouvellement de l'astreinte téléphonique pour cette saison. Florence BRUNET est remplacée par Dominique AMARAL le 2^{ème} week-end.

Dates des prochains comités :

- ✓ mardi 21 octobre 2025,
- ✓ mardi 16 décembre 2025,
- ✓ jeudi 26 février 2026,
- ✓ jeudi 23 avril 2026,
- ✓ mardi 9 juin 2026

Prochain Comité de Direction : mardi 21 octobre 2025 à 19h00

Séance levée à : 21h55

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »

**Le Président du District
de l'Yonne de Football**
Christophe CAILLIET



**Le Secrétaire Général du District
de l'Yonne de Football**
Patrick SABATIER

